

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE
25 JUILLET 2019**

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Richard Labonté, Saint-Placide
M. Pascal Quevillon, maire Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Denis Martin, préfet et maire de Deux-Montagnes.

M. Jean-Louis Blanchette, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Advenant 14 h, M Denis Martin déclare l'assemblée ouverte.

... Au début de la séance, le préfet fait la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Aménagement du territoire – Municipalité d'Oka
2. Période de questions
3. Levée l'assemblée

RÉSOLUTION 2019-184

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MUNICIPALITÉ D'OKA

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués par le gouvernement du Québec à la MRC en matière d'aménagement et de développement du territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée auprès de la MRC par la Municipalité d'Oka par rapport à ses inquiétudes en matière d'aménagement et du développement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé adopté le 27 mars 2019 rappelle la volonté de la MRC de travailler à la mise en œuvre du plein potentiel récréotouristique et agrotouristique du corridor de la route 344 en collaboration avec les représentants officiels de la communauté de Kanesatake;

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC demande aux différents partenaires gouvernementaux, municipaux et de la communauté de Kanesatake de travailler en étroite collaboration afin de favoriser un aménagement et un développement du territoire harmonieux, conciliable et cohérent tenant compte des particularités propres au milieu;

QUE le conseil de la MRC demande que la réflexion à venir favorise la mise en valeur du territoire notamment par la mise en œuvre du plein potentiel récréotouristique et agrotouristique du corridor de la route 344;

QUE le conseil de la MRC rappelle sa volonté de contribuer activement aux réflexions en matière d'aménagement et de développement du territoire;

QUE le conseil de la MRC souhaite éliminer les ambiguïtés concernant les rôles et les compétences de chaque instance concernée en assurant la clarification de ces derniers.

QUE cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

Mme Sylvie d'Amours, députée provinciale de Mirabel et ministre responsable des Affaires autochtones

M. Benoît Charette, député provincial de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Mme Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique

Mme Carolyn Bennett, ministre fédérale des Relations Couronne-Autochtones

Mme Linda Lapointe, députée fédérale de Rivière-des-Mille-Îles

M. Simon Marzil, député fédéral de Mirabel

M. Jacques Demers, président, FQM

Mme Valérie Plante, présidente de la CMM

M. Serge Otsi Simon, grand chef de la Communauté de Kanesatake

M. François Legault, premier ministre du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet Denis Martin déclare la période de questions ouverte.

N'ayant pas de question, le préfet déclare la période de questions close.

RÉSOLUTION 2019-185

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 14 h 30, il est PROPOSÉ par Denis Martin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Martin
Préfet

M. Jean-Louis Blanchette
Directeur général et secrétaire-trésorier